

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 o Monbijoustrasse 61 o Compte de chèques N° III 1366
Paraît tous les mois

o Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

SOMMAIRE:	Pages		Pages
1. Le congrès syndical de Lausanne	101	5. Dans les organisations patronales	108
2. Les résolutions adoptées au congrès	103	6. Dans les autres organisations	109
3. Economie publique	107	7. Mouvement international	110
4. Dans les fédérations syndicales suisses	107	8. Etranger	111
		9. Bibliographie	112

Le congrès syndical de Lausanne

A peine le congrès de Neuchâtel, en 1920, venait-il d'avoir lieu, que d'aucuns en réclamaient déjà bruyamment un nouveau pour créer le « front unique ». Ce congrès fut décidé, mais il n'eut pas lieu. Le congrès extraordinaire de mai 1922 fut convoqué à sa place pour y discuter uniquement de la baisse des salaires, du chômage et de la durée du travail. Ce congrès eut le don de calmer les ardeurs communistes à tel point qu'en 1923, au moment où la convocation du congrès ordinaire aurait dû être décidée, personne ne le désirait ardemment. Il fut renvoyé à l'année 1924, et à ce moment aucune proposition de « front unique » ne parvint dans les délais statutaires. Cette panacée paraissait oubliée.

D'ailleurs le front unique apparaît comme une chose toute naturelle. Le fait d'en discuter prouve déjà qu'il est détruit. Comme le voleur crie au voleur pour détourner l'attention, les protagonistes du « front unique » le réclament précisément parce qu'ils l'ont brisé.

Le congrès s'est donc tenu à Lausanne du 13 au 15 septembre. L'ordre du jour était si abondant qu'on pouvait se demander si l'on parviendrait à l'épuiser. Ce ne fut pas le cas à Neuchâtel; c'est à peine si l'on parvint alors à la moitié de la révision des statuts. Il ne fut pas possible d'aborder la question épingleuse de Moscou-Amsterdam, et l'on s'était échauffé à propos du « front unique ».

L'atmosphère fut tout autre à Lausanne. Le congrès se trouvait en face d'un ordre du jour comportant des questions pratiques, et il voulut les traiter toutes.

La composition du congrès était déjà tout autre. A Neuchâtel, le plus gros contingent était formé de membres récemment syndiqués, dont beaucoup sans doute ont rejoint depuis l'armée des indifférents. A Lausanne, au contraire, la fidèle vieille garde était de nouveau là. Nous avons pu serrer la main à plus d'un militant qui depuis des dizaines d'années est à son poste inébranlablement. Aussi le congrès s'en est-il ressenti. La très grande majorité voulait avant tout faire du travail pratique.

D'ailleurs, l'ordre du jour avait été soigneusement préparé par le comité et la commission syndicale. Le délégué de l'organisation sœur d'Allemagne ne put s'empêcher d'exprimer sa surprise de la rapidité des délibérations, et encore en deux langues, ajoutait-il. Pour venir à bout d'un ordre du jour de cette importance, il eût fallu au moins une semaine chez nous, dit-il, et en une seule langue. A Lausanne, il dura exacte-

ment deux jours: de samedi à 3 heures à lundi à 11 heures. Un congrès est une question de temps et d'argent. Tandis qu'en Allemagne, par exemple, les délégués sont nommés à raison de un pour 20,000 membres, chez nous la proportion est de un pour seulement 1000 membres. En siégeant une semaine en Allemagne, les dépenses ne sont proportionnellement pas plus fortes que chez nous pour deux jours. Il faut considérer, d'autre part, qu'un grand nombre de délégués ne pourraient siéger une semaine entière, leurs occupations à la fabrique ne s'y préterait guère. Malgré les rares récriminations entendues de l'un ou l'autre délégué qui peut-être ne put pas placer un discours parce que la clôture des débats était prononcée avant que ne vint son tour, on peut dire que la marche du congrès fut excellente.

Les fédérations avaient répondu à l'appel en utilisant presque tous leurs mandats au complet. Seuls les lithographes, les chapeliers et les danseurs de ballets n'avaient pas de délégués. Un tiers à peine des cartels syndicaux locaux avaient tenu à user du droit que leur a conféré le congrès de Neuchâtel il y a quatre ans, en envoyant un délégué.

En outre, la Fédération syndicale internationale d'Amsterdam avait accepté notre invitation en déléguant le camarade Sassenbach, l'un de ses secrétaires. Les syndicats d'Allemagne étaient représentés par le camarade Knoll, ceux de Belgique par le camarade de Vlaemynck, la France par le camarade Jouhaux, la Hongrie par le camarade Jasai, la Tchécoslovaquie par le camarade Lienhart. Et, enfin, le Bureau international du travail, en acceptant notre invitation, nous donna l'occasion de revoir parmi nous notre excellent camarade Ryser qui, pendant plus de trente ans, lutta dans nos rangs. Le Parti socialiste suisse était représenté par les camarades Graber, Reinhard et Huggler.

Sans doute, les discours prononcés par nos amis de l'étranger prirent-ils du temps. Mais ils ne furent pas superflus. Ils élargirent l'horizon des délégués en leur montrant que leur mouvement n'est qu'une partie d'un tout. Ces paroles de fraternité internationale sont toujours réconfortantes.

Le congrès appela Oscar Schneeberger à la présidence, les camarades Halmer, du bois et bâtiment, et Lucien Mercier, des postiers, à la vice-présidence.

Le rapport de gestion avait été envoyé à tous les délégués; le comité syndical, par économie de temps, renonça à le commenter. La critique fut des plus maigre. Elle se limita aux relations de l'Union syndicale avec le parti communiste et consistait à demander qu'à l'avenir l'U.S.S. traite également avec le parti communiste et non pas seulement avec le parti socialiste,